CANADA PROVINCE DE QUEBEC COMTE DE MONTMORENCY

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le lundi le 2 juillet 2019 à 20 h 00 et à laquelle sont présents Harold Noël, maire, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers : Éric Bussière, Yves-André Beaulé, Jean Côté, Lison Berthiaume, Nancy Duchaine, Marie-Claude Laflamme.

#### Mot du maire

M. Harold Noël, maire souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

## **Demande au MCC - Violette Goulet**

Demande au MCC - Violette Goulet

#### 2019-085 <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 2 juillet 2019</u>

Il est proposé par madame Lison Berthiaume et appuyé par monsieur Éric Bussière d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 2 juillet 2019:

- 1. Mot du maire
- 2. Correspondance
- 2.1 Demande au MCC Violette Goulet
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 2 juillet 2019
- 4. Adoption du procès-verbal
- 4.1 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 3 juin 2019
- 5. Dépôt de document
- 5.1 Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de juin 2019
- 5.2 Rapport d'activités sur la situation financière de la municipalité 2018
- 6. Administration
- 6.1 Dossier du lot 1-616
- 6.2 Approbation du devis pour appel d'offres public Patinoire multisports
- 6.3 Adoption du devis d'appel d'offres pour le déneigement des rues municipales
- 6.4 Programme de subvention PRIMADA
- 6.5 Arrêts-neige sur la toiture du centre communautaire
- 6.6 Résolution Rue d'Orléans
- 6.7 Demande de commandite Club de golf Orléans
- 6.8 Nomination du maire suppléant

- 7. Comptes à payer
- 8. Divers
- 9. Période de questions
- 10. Levée de la session

ADOPTÉE

#### 2019-086 <u>Adoption du procès-verbal de la session régulière du 3 juin 2019</u>

Il est proposé par monsieur Yves-André Beaulé et appuyé par Madame Marie-Claude Laflamme d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 3 juin 2019.

ADOPTÉE

#### Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de juin 2019

Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de juin 2019.

#### Sainte-Pétronille

Туре	Permis		
	Nombre émis	Valeur	Montant
COUPE D'ARBRES	2	1 000,00	20,00
NOUVELLE CONSTRUCTION ACCESSOIRE	1	28 000,00	0,00
PISCINE	1	10 000,00	20,00
PRÉLÉVEMENT DES EAUX SOUTERRAINES	1	6 000,00	0.00
RÉNOVATION	3	6 000,00	0,00
TRANSFORMATION ET AGRANDISSEMENT	1	20 000,00	50,00
Totaux	9	71 000,00	90,00

# Rapport d'activités sur la situation financière de la municipalité - 2018

La législation municipale oblige le maire à faire un rapport sur les principales réalisations de l'année précédente et de brosser un portrait de la situation financière de la municipalité.

# Bref compte rendu des principales réalisations de 2018

En 2018, le Conseil municipal a œuvré à la réalisation de plusieurs dossiers qui ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie des résidents :

- La mise en place d'un système sans papier;
- Une attention soutenue accordée aux services de nature communautaire (*Centre Raoul-Dandurand*, bibliothèque *La Ressource*, loisirs, journal local, site internet, école de musique, etc.);
- L'entretien préventif de nos infrastructures routières : Réparation et pavage de plusieurs sections de routes de la municipalité ;
- L'avancement du projet d'assainissement des eaux: Communications régulières

entre nos ingénieurs mandatés, les intervenants du MAMH, MENVIQ et MTQ;

- L'avancement des travaux du lien piétonnier liant l'ancien boisé de la Fabrique et la mairie;
- Amélioration des outils d'informations : Mise à jour du site internet municipal (<a href="http://ste-petronille.iledorleans.com">http://ste-petronille.iledorleans.com</a>) et utilisation accrue du journal Le Beaulieu;
- Un suivi budgétaire attentif et une gestion financière prudente et cohérente;

Je tiens à remercier le travail des conseillers responsables :

Monsieur **Éric Bussière** est responsable du Comité Consultatif de l'Urbanisme, représente la municipalité au conseil d'administration du Journal Autour de l'Île. Il s'occupe aussi du déneigement, de l'éclairage et aussi de l'aménagement du terrain de jeu.

La responsabilité des loisirs et des activités communautaires revient à madame Marie-Claude Laflamme. Elle s'occupe aussi des communications et de la bibliothèque.

Monsieur **Yves-André Beaulé** est le responsable de la politique familiale – MADA, des activités communautaires, de la fête des bénévoles et de l'aménagement du boisé de l'Église.

Le conseiller **Jean Côté**, est responsable des infrastructures, des technologies de l'information et du Conseil sans papier.

Madame **Lison Berthiaume** est responsable de l'embellissement du territoire, de l'organisation du travail et du tableau de bord.

Madame **Nancy Duchaine** est responsable du transport adapté (Plumobile), du programme de gestion des matières résiduelles – PGMR, du plan de mesures d'urgence et de la piste de ski de fond.

À mon avis, le succès dans la gestion d'un petit village comme Sainte-Pétronille réside dans la cohésion, le dévouement, les compétences et l'expérience des élus ainsi que dans la contribution de nombreux bénévoles à de multiples activités d'intérêt communautaire. Je les remercie de tout cœur car ils font de notre village un endroit unique et recherché.

Je profite également de cette occasion pour remercier monsieur **Jean-François Labbé**, notre directeur général qui ne cesse de nous rappeler les principes de rigueur. Il est supporté par Mme **Noëlline Tardif**. Monsieur **Daniel Laflamme**, employé municipal à temps plein qui fait un travail hors pair depuis de nombreuses années et monsieur **Stéphane Drolet**.

#### RÉMUNÉRATIONS DES ÉLUS EN 2018\*

HAROLD NOËL MAIRE

- Rémunération 9 180 \$ - Allocation de dépenses (50%) 4 590 \$

Membre du Conseil des maires de la MRC

- Rémunération 11 500 \$

- Allocation de dépenses (50%) 5 750 \$

ÉRIC BUSSIÈRE CONSEILLER

- Rémunération 4 044 \$ Allocation de dépenses (50%) 2 022 \$

Frédérique Vattier Conseillère

- Rémunération 2 886 \$ - Allocation de dépenses (50%) 1 443 \$

YVES-ANDRÉ BEAULÉ CONSEILLER

- Rémunération 4 416 \$ - Allocation de dépenses (50%) 2 208 \$

JEAN CÔTÉ CONSEILLÈRE

- Rémunération 4 044 \$ - Allocation de dépenses (50%) 2 022 \$

LISON BERTHIAUME CONSEILLÈRE
- Rémunération 3 672 \$
- Allocation de dépenses (50%) 1 836 \$

NANCY DUCHAINE CONSEILLÈRE
- Rémunération 3 672 \$
- Allocation de dépenses (50%) 1 836 \$

MARIE-CLAUDE LAFLAMME CONSEILLER
- Rémunération 612 \$
- Allocation de dépenses (50%) 306 \$

#### Une situation financière saine

En 2018, nous avons respecté la quasi-totalité des engagements planifiés qui s'élevaient à 1 792 891 \$ et nous avons terminé l'année avec un surplus budgétaire de 281 404 \$. Le surplus de Sainte-Pétronille est donc de 909 618 \$ en date du 31 décembre 2018.

Cette année encore, je vous réitère que la situation financière de la municipalité est très saine. Ainsi, le village de Sainte-Pétronille n'a aucune dette à long terme et nous n'encourrons donc aucune dépense d'intérêt. De plus, nous avons l'un des plus bas taux de taxation au Québec et la notoriété du village est telle que l'ensemble des valeurs immobilières continue de croître à un bon rythme.

Je demeure toujours convaincu que nous arrivons à ces résultats parce que nous gérons selon *nos moyens*, avec l'aide de *nombreux bénévoles* et en mettant en *commun*, avec les autres villages de l'Île, toutes *les charges qui ont avantage à être partagées*.

<sup>\*</sup> La rémunération de base des conseillers et des conseillères est de 3 672 \$. La différence payée provient du supplément alloué pour la responsabilité de pro-maire. La différence est donc attribuable à la durée pendant laquelle la personne a exercé cette fonction durant l'année 2018.

À Sainte-Pétronille, la très grande majorité des revenus provient de taxes foncières sur les résidences unifamiliales. Le retrait progressif du gouvernement aux opérations de la MRC ainsi que l'ajout de nouveaux services municipaux se répercutent inévitablement sur le compte de taxes des propriétaires. Afin de préserver l'équilibre budgétaire, il est important d'envisager toutes autres sources de revenus. L'évaluation foncière imposable de la municipalité, qui était de 192 716 710 \$ en 2017 est passé à 194 398 610 \$ en 2018.

Pour 2019, les coûts reliés à l'administration municipale croîtront au rythme de l'inflation. Cependant, nous devrons tenir compte des dépenses additionnelles incompressibles ainsi que de celles qui sont hors de notre contrôle (SQ, MRC, CMQ, service d'incendie, service de gestion des matières résiduelles, etc.).

En tenant compte de tous ces aspects, le budget équilibré pour 2019 est donc de 2 128 670\$.

Une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis un an est déposé sur le portail de la Municipalité. Une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$ a également été déposé.

Comme à chaque année, nous continuerons d'être très vigilants dans la gestion des taxes et nous serons rigoureux dans l'élaboration des projets. L'objectif recherché par notre administration est de s'assurer que les revenus provenant des taxes puissent servir à offrir d'excellents services municipaux, une meilleure qualité de vie et un accroissement de la valeur de votre patrimoine immobilier. De plus, nous souhaitons maintenir le niveau d'endettement à zéro tant que nous n'entreprendrons pas de travaux majeurs.

Harold Noël, agr. Maire de Sainte-Pétronille

# Contrats municipaux de plus de 2 000 \$ conclus au cours de 2018 avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$

JMD Excavation Montant: 38 192 \$

**Description**: Travaux d'excavation et de voirie

**Englobe** 

**Montant**: 39 849 \$

**Description**: Travaux de génie dans divers projets

## Contrats municipaux de plus de 25 000 \$ conclus au cours de 2018

**Déneigement T.J. Résolution**: 2017-062

Date d'attribution: 05-06-2017

Montant: 68 000 \$ (Deuxième année d'option du contrat de déneigement donné le 28

octobre 2014 par la résolution 2014-055)

Type d'appel d'offres: Public

**Description**: Déneigement des rues et des trottoirs

**SNC-Lavalin** 

**Résolution**: 2019-109

Date d'attribution: 12-07-20178

**Montant**: 362 734.63 \$

Type d'appel d'offres: Public

**Description**: Services professionnels pour les plan et devis – Dossier assainissement

des eaux

#### 2019-087 **Dossier du lot 1-616**

Attendu que la municipalité de Sainte-Pétronille et la MRC de l'Ile d'Orléans, ont reçu conjointement, de la part du propriétaire du lot 1-616, un pourvoi visant à annuler le règlement # 325, modifiant le règlement # 175 sur les conditions relatives à l'émission des permis de construction ;

Attendu que ce dossier sera éventuellement entendu à la Cour supérieure ;

Attendu qu'un procureur doit être mandaté dans ce dossier dans le but de représenter la municipalité de Sainte-Pétronille et la MRC de l'Île d'Orléans ;

Attendu que les frais juridiques seront partagés entre la municipalité de Sainte-Pétronille et la MRC de l'Île d'Orléans ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par monsieur Éric Bussière de nommer Maître Antoine Larue, du cabinet d'avocats Jolicoeur-Lacasse comme mandataire dans ce dossier;

ADOPTÉE

# 2019-088 Approbation du devis pour appel d'offres public - Patinoire multisports

Attendu que la municipalité doit demander des soumissions pour la construction d'une patinoire multisports ;

Attendu que la municipalité doit procéder à un appel d'offres public en publiant les devis sur le système électronique d'appels d'offres (SEAO) et sur un journal distribué sur le territoire ;

Attendu que M. Jean Côté demande le vote sur le statut du projet :

Attendu le résultat du vote :

Éric Bussière : En faveur
Marie-Claude Laflamme : En faveur
Yves-André Beaulé : En faveur
Jean Côté : En défaveur
Lison Berthiaume : En faveur
Nancy Duchaine : En faveur

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Laflamme, appuyé par monsieur Éric Bussière et résolu à la majorité d'adopter les devis d'appel d'offres pour la construction d'une surface multisports et d'autoriser le directeur général à procéder à l'appel d'offres.

ADOPTÉE

#### 2019-089 Adoption du devis d'appel d'offres pour le déneigement des rues municipales

Attendu que la municipalité doit demander des soumissions pour le contrat de déneigement;

Attendu que la municipalité doit publier des avis publics aux endroits habituels, dans un journal distribué sur le territoire ainsi que dans le « Système électronique d'appels d'offre (SEAO) ;

Attendu qu'un devis doit être déposé dans le but de procéder à un appel d'offres ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Jean Côté d'adopter le devis d'appel d'offres pour le déneigement des rues municipales et d'autoriser le directeur général à procéder à l'appel d'offres.

**ADOPTÉE** 

#### 2019-090 **Programme de subvention PRIMADA**

Attendu que la municipalité a soumis une demande de subvention au PIQM-MADA pour financier jusqu'à 80 % des coûts d'aménagement du Boisé;

Attendu que cette demande de financement a été réalisée avec la participation d'un comité de citoyens et de 4 élus dont d'un membre du CCU et d'un membre de la MADA;

Attendu que le programme exige un estimé des coûts ainsi que des plans et croquis du projet d'aménagement ;

Attendu qu'un comité de citoyens, incluant des élus et un membre du CCU, a travaillé à préparer cette demande de financement ;

Attendu que la demande financement a été acceptée ;

Attendu que le PIQM-MADA a fait place à un nouveau programme de subvention s'appelant maintenant PRIMADA ;

Attendu qu'en ce sens, une nouvelle résolution doit être adoptée par le Conseil ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Yves-André Beaulé et appuyé par monsieur Éric Bussière :

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

Que la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

Que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y

compris tout dépassement de coûts.

**ADOPTÉE** 

# 2019-091 <u>Arrêts-neige sur la toiture du centre communautaire</u>

Attendu que des arrêts-neige doivent être installés sur le centre communautaire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par Madame Marie-Claude Laflamme d'engager toitures Prémont au montant de 4 800 \$ taxes en sus, pour installer des arrêts-neige sur la toiture du centre communautaire.

ADOPTÉE

#### 2019-092 <u>Résolution Rue d'Orléans</u>

Attendu qu'au mois dernier le Conseil a adopté la résolution 2019-077 concernant les travaux d'études concernant la réfection de la partie Nord de la rue d'Orléans ;

Attendu que le prix indiqué était erroné;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par monsieur Yves-André Beaulé de modifier la résolution 2019-077 en indiquant le montant exact des travaux effectués, soit 19 500 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

# 2019-093 <u>Demande de commandite - Club de golf Orléans</u>

Attendu que le Club de Golf Orléans, premier parcours de golf en Amérique du Nord, offre à la Municipalité une publicité à un tertre de départ ;

Attendu que la publicité mesure 7 .5 X 23 pouces et coûte 300 \$ plus taxes pour la saison 2019;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Yves-André Beaulé d'acheter la publicité pour le club de Golf au montant de 300 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

# 2019-094 Nomination du maire suppléant

Attendu qu'il faut nommer un nouveau maire suppléant.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par Madame Marie-Claude Laflamme de nommer Mme Nancy Duchaine comme maire suppléant.

**ADOPTÉE** 

# 2019-095 <u>Comptes à payer</u>

Il est proposé par Madame Marie-Claude Laflamme et appuyé par monsieur Jean Côté de payer les comptes suivants :

Avive	229.95
Avantis Coopérative	183.17
Bell Mobilité	92.99
Charles Trudel	651.91
Constructo SEAO	35.51
Daniel Laflamme	5 397.10
Desjardins Sécurité Financière	1 324.46
Distribution JFC	113.00
Docu-Dépôt	489.79
Écogénie	1 652.77
Fédération Québécoise Municipalités	258.69
Ferme Bédard & Blouin	2 898.14
Fond d'information sur le territoire	8.00
	1 113.38
Huiles Simon Giguère	2 573.28
Hydro Québec Industries Lam-e	
	367.64
Jean-François Labbé	83.60 19 138.76
JMD Excavation	
Jolicoeur Lacasse	6 591.00
Lam-e Industries	367.64
Mékanair	301.73
MRC (ordures)	7 770.00
MRC (journal)	574.67
MRC (assurance salaire)	1 092.86
Option aménagement inc.	2 874.38
Petite caisse	25.05
Produits Capital	197.48
Rénovation Orléans	2 419.82
Receveur général Canada	1 807.46
Retraite Québec	221.34
Revenu Québec	4 583.34
Robert Martel	551.81
Salaires - Employés	14 526.69
Salaires - Élus	4 509.00
Sani-Bleu	189.71
Scie à chaine Lavoie Ltée	580.62
SNC-Lavalin	24 170.63
Société patrimoine & histoire Côte Beaupré	30.00
Stéphane Drolet	73.15
Trafic Contrôle	1 709.19
Usinage SP Custom	229.95
Valérie Chevanel	4 093.10
Videotron	291.71
Visa Desjardins	188.53
Total	116 583.00
ADOPTÉE	

2019-096	Levée de la session		
	Il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Jean Côté à 21h50.		
	ADOPTÉE		
	Jaan François Labbá	Harold Noël, maire	
	Jean-François Labbé Directeur général/secrétaire-trésorier	Halolu Noel, mane	